



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Turbomeca

Question écrite n° 47131

Texte de la question

M. Michel Grandpierre attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme sur l'avenir de la société Turbomeca. La société Turbomeca, filiale du groupe Labinal, a décidé de vendre l'activité des groupes de puissance (APU) pour les avions civils, à une société américaine Sundstrand. Par cette mesure, l'aviation européenne ne pourra que se servir sur le marché américain et deviendra donc dépendante. C'est d'autant moins tolérable, que la recherche et la mise au point de ce produit ont été faites avec des fonds d'État. Le Consortium Airbus enregistre un nombre croissant de commandes auxquelles la France doit répondre en allant vers le développement de l'emploi. Les salariés de Turbomeca Bordes, ont exprimé par un arrêt de travail, le 19 décembre, l'exigence que le Gouvernement exprime son veto sur cette décision et il lui demande ce qu'il entend faire en ce sens.

Texte de la réponse

L'entrée de Turbomeca sur le marché des groupes auxiliaires de puissance destinés aux avions commerciaux avait pour but d'élargir le champ d'activité de l'entreprise, en utilisant les compétences développées dans son activité principale, la fabrication de turbomachines pour hélicoptères. Une association avec la firme américaine Sundstrand a été mise sur pied à cette fin, concrétisée par la création d'une filiale commune, APIC, détenue à parité par les deux partenaires. Les difficultés rencontrées au cours des dernières années sur les marchés civils et militaires, qui se sont traduites par des pertes importantes, ont conduit Turbomeca à réexaminer sa stratégie de produits. C'est ainsi qu'elle a pris la décision de céder à Sundstrand sa part d'intérêts dans la société commune APIC et de se concentrer sur son métier premier des turbomachines pour hélicoptères. Cette orientation, qui relève de la responsabilité des dirigeants de la société, vise à redonner à Turbomeca les moyens de conforter la place qu'elle a su conquérir au plan mondial sur le marché des hélicoptères.

Données clés

Auteur : [M. Grandpierre Michel](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47131

Rubrique : Construction aéronautique

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 janvier 1997, page 76

Réponse publiée le : 24 février 1997, page 966